

Avis du médecin agréé

Je soussigné(e), Docteur _____ médecin agréé, certifie avoir examiné _____ et émets l'avis suivant :

Avis FAVORABLE à la demande de temps partiel thérapeutique (TPT)

quotité de temps de travail : 50% 60% 70% 80% 90%

durée : 1 mois 2 mois 3 mois 6 mois

à compter du : ___/___/___

selon les préconisations suivantes :

- fréquence (*x jours par semaine*) : _____
- jours travaillés : lundis mardis mercredis jeudis vendredis
- autre(s) préconisation(s) : _____

Justifications médicales de l'avis :

- cette modalité de reprise est de nature à améliorer de l'état de santé de l'intéressé ;
- l'intéressé doit faire l'objet d'une rééducation ou d'une réadaptation professionnelle pour retrouver un emploi compatible avec son état de santé.

La demande est en lien avec un accident ou une maladie professionnelle : Oui Non

ATTENTION, les droits à TPT ne peuvent dépasser un an consécutif

Avis DEFAVORABLE à la demande de temps partiel thérapeutique (TPT)

- parce que l'état de santé lui permet une reprise à temps plein son activité professionnelle
- parce que l'état de santé ne lui permet pas de reprendre son activité professionnelle
- autre : _____

En cas d'avis défavorable, je vous remercie de bien vouloir faire parvenir un **rapport médical détaillé** à Conseil médical, 12 bd d'Indochine, CS 40049, 75933 PARIS.

A _____

le ___/___/___

Signature et cachet du médecin :

Merci de retourner le document dûment complété à :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS, 12 bd d'Indochine, CS 40049, 75933 PARIS Cedex 19, BUREAU :

- **DE3** pour les enseignants du premier degré public (professeurs des écoles)
- **DPE1** pour les enseignantes du second degré public (professeurs certifiés, agrégés, PLP, CPE, COI, PEN)
 - **DEP** pour les enseignants de l'enseignement privé
- **DPATSS** pour les personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé et de Jeunesse et Sports
 - **BPE** pour les personnes de direction et d'inspection

accompagné d'un RIB, n° de SIRET et d'une facture (28€ pour un généraliste, 46,70€ pour un psychiatre)